



Chaire **UNESCO** de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bulletin d'information

Volume 10, numéro 3 — Novembre 2022

www.cmv-educare.com
educare@collegemv.qc.ca — [@unesco_prison](https://twitter.com/unesco_prison)

7000, rue Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
Tél.: (1) 514 325 0150 – Poste 2120

Frédérick Armstrong

Cotitulaire de la Chaire UNESCO de recherche
appliquée pour l'éducation en prison

La pandémie de COVID-19 n'est heureusement plus à l'avant-scène et il semble que les programmes d'éducation en prison aient repris à peu près normalement en septembre. La fatigue et les retards accumulés durant les trois dernières années ne se sont néanmoins pas encore résorbés et nous espérons que vos milieux de travail commencent à voir de meilleurs jours.

Cette période tumultueuse a certes bouleversé les milieux d'apprentissage en prison, mais elle a également permis la mise en place de projets d'éducation à distance avec le numérique dans plusieurs endroits du globe. Ces initiatives pionnières devraient faire l'objet d'une attention particulière par les gestionnaires afin de rendre l'éducation en prison plus diversifiée et plus inclusive.

La Chaire, quant à elle, continue de travailler pour vous informer des plus récents développements dans les initiatives et la recherche sur l'éducation en prison. De plus, notre projet de recherche «Sens et effets» entre dans sa phase finale, alors que les chercheurs Frédérick Armstrong et Lyne Bisson travaillent actuellement à l'analyse des données recueillies auprès d'apprenants et d'apprenantes incarcérées dans des prisons du Québec.

Le domaine de l'éducation tout au long de la vie constitue un objectif fondamental pour le développement durable des sociétés à travers le monde et nos rencontres avec les gens qui la font en sont une illustration. Nous nous engageons non seulement à diffuser et à soutenir la recherche sur l'éducation dans le champ des institutions carcérales et postcarcérales, mais nous voulons aussi contribuer à la conscientisation des publics sur l'importance de l'éducation en prison en mettant l'accent sur le côté humain de cette réalité. Nous espérons donc que les entretiens avec la chercheuse française en éducation en prison [Fanny Salane](#) et avec l'apprenant québécois [José Skilling](#), un entrepreneur-poète, sauront vous inspirer.

Nous devons malheureusement conclure en soulignant, à grand regret, le départ de notre titulaire, Geneviève Perreault, qui est désormais directrice du campus Terrebonne du Cégep régional de Lanaudière. Nous allons nous ennuyer de sa maîtrise des dossiers, de sa fougue et de sa rigueur, et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions! Nous vous donnerons d'ailleurs plus de détails pour la suite des choses dans notre prochain bulletin, qui devrait arriver au mois de février 2023.

D'ici là, suivez-vous sur Twitter [@unesco_prison](#) pour une veille hebdomadaire des nouvelles de la recherche et des pratiques innovantes en éducation en prison.

Bonne lecture!

Appel à communications — Congrès de la Société de criminologie du Québec

Le prochain congrès de la Société de criminologie du Québec se tiendra du 4 au 6 octobre 2023 à l'Hôtel Victorin de Victoriaville sous le thème des nouvelles pratiques de la justice dans le contexte d'un virage virtuel. Les chercheurs et chercheuses, les étudiants et étudiantes, les intervenants et intervenantes, les gestionnaires, les décideurs et décideuses, etc. sont invités à soumettre une proposition de communication s'inscrivant dans l'un des sous-thèmes présentés sur le site de la Société.

Pour plus de détails: <https://www.societecrimino.qc.ca/fr/appele-a-communication>

Une première étape franchie pour le projet européen STEP

Le projet STEP (Supporting Distance Training and Education in Prison, piloté par Sofia Antonelli, en collaboration avec Francesca Biondi, Carla Cangeri, Maria Serena Costantini, Maria Vittoria Tatangelo, a récemment complété une partie importante de sa première phase en terminant son rapport sur l'état de l'apprentissage assisté par la technologie («e-learning») dans les prisons en France, aux Pays-Bas, au Portugal et en Espagne. Ce rapport devrait être publié sous peu et nous vous en ferons le résumé dans le prochain bulletin.

D'ici là, vous pouvez prendre connaissance du projet STEP et de ses objectifs ici:

<https://www.progettolinc.it/2022/04/20/progetto-step/#>, STEP | Facebook

Voir aussi: <http://changeschances.com/step-article-by-sofia-antonelli/>

Un projet-pilote d'éducation civique et professionnelle en milieu carcéral en République Démocratique du Congo.

Le réseau [Youth for Peace DRC](#), dont la mission est de « promouvoir la participation de la jeunesse congolaise aux efforts et aux processus de paix et de développement en République Démocratique du Congo » (RDC), a célébré le 21 septembre dernier la journée internationale de la paix à la prison centrale de Bukavu dans la province du Sud-Kivu en organisant une activité informelle d'éducation civique dans le cadre de son Programme d'éducation civique en milieu carcéral. Quelques organisations membres du réseau y ont été représentées dont [Foyer de Paix Grands Lacs](#), [Action pour la Promotion de la Paix et le Développement Intégral](#) (APPDI), [Génération Épanouie](#), [le Club des Amis de la Paix et du Développement](#) (CAPD) et [Free Média RDC](#).

Ce projet-pilote d'éducation civique en milieu carcéral mobilise les organisations des jeunes de la société civile afin d'en faire des agents de changements et de paix pour la partie Est de la RDC. Selon l'organisme [Human Right Watch](#), la situation politique et sécuritaire demeure critique dans cette région, particulièrement au Nord-Kivu et en Ituri, visant à contrer les groupes armés terroristes étrangers et nationaux qui commettent pillages, massacres, violences sexuelles envers les femmes et le recrutement forcé d'enfants.

La prison centrale de Bukavu est frappée par des problèmes de surpopulation (plus de 1800 détenus, soit 5 fois sa capacité) et des processus juridiques inefficaces (64 % de la population carcérale est prévenue en attente d'un procès et les programmes d'éducation et de réinsertion sociale y sont quasi absents). La population carcérale est constituée à 90 % de jeunes de moins de 35 ans et comprend notamment des femmes et des enfants, en plus d'ex-enfants soldats. Les prisons de la RDC constituent d'importants lieux de souffrance et de violence sexuelle, comme l'attestent les émeutes en septembre 2020 à la prison de Kasapa. Les manques de nourriture et de médicaments font également partie de leur quotidien.



Crédits photographiques: Divin Cirimwami

Ce projet-pilote d'éducation civique en milieu carcéral cible, dans un premier temps, 400 détenus de la prison centrale de Bukavu afin d'échanger avec eux de manière solidaire et vise à favoriser un changement positif intégral chez ces derniers. En absence de programmes nationaux d'encadrement des personnes détenues en RDC, [Youth for Peace DRC](#), grâce à la contribution de ses organisations membres et l'appui des potentiels partenaires, développera trois dimensions: l'éducation civique, l'éducation à la santé sexuelle et la reproduction, et la réinsertion sociale et professionnelle par l'expression artistique et l'initiation à divers métiers tels la peinture, l'art culinaire, coiffure, tricotage, etc... Il cherche ainsi à faire émerger les talents des détenus et à contribuer à la baisse des taux de récidence une fois leur peine complétée et à les réhabiliter dans un contexte post-guerrier afin d'augmenter leur contribution au développement du pays.

PORTRAIT DE CHERCHEUR:

FANNY SALANE



Crédits photographiques: Fanny Salane

Fanny Salane est maîtresse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation à l'Université Paris Nanterre, France. Elle est directrice adjointe du Centre de Recherches Éducation et Formation (Cref). Elle vient de publier *L'éducation en prison. Revue de littérature francophone (UNESCO, 2021)*. Touche-à-tout, elle s'est intéressée au domaine de l'éducation après des études de mathématiques pures. Après des études doctorales sur l'expérience d'étudiants universitaires de première génération, elle s'est consacrée à l'étude de l'expérience d'étudiants incarcérés dans des prisons en France. Elle travaille aujourd'hui sur les trajectoires professionnelles des enseignants en prison. Elle partage avec nous son parcours, ses réflexions sur l'éducation en prison et sur la pratique de la recherche en prison.

Les propos qui suivent ont été recueillis lors d'une visioconférence entre Frédérick Armstrong, Marc-André Lacelle et Fanny Salane, tenu le 26 septembre dernier. Ils ont été édités et synthétisés pour favoriser la clarté du propos.



Marc-André Lacelle (MAL)

Qu'est-ce qui vous a menée à la question de l'éducation en prison?

Fanny Salane (FS)

Je ne suis pas entrée dans ce champ par l'objet «prison». Ce qui m'intéressait, à la base, c'était la question de la construction de l'identité étudiante pour des personnes qui n'étaient pas des «héritières», pour reprendre le terme de Bourdieu. On parlerait aujourd'hui de transfuges de classe. Dans mes travaux précédents, je m'étais intéressée aux enfants d'agriculteurs qui étaient les premiers

de leur famille à venir à l'université. En faisant des recherches, j'ai constaté que la question de l'éducation en milieu carcéral était vraiment très peu travaillée et que la question de l'éducation de niveau supérieur ne l'était absolument pas. Ce qui m'a intéressée initialement, c'était comment on se construit en tant qu'étudiant dans un milieu qui sort de l'ordinaire.

MAL

On connaît assez bien l'impact de l'éducation formelle en prison, mais pourriez-vous nous partager vos constats sur les effets de l'éducation non formelle et de l'éducation informelle en prison?

FS

Je pense que l'impact des différents types d'éducation doit être pensé en articulation. Les personnes détenues que j'ai rencontrées étaient très investies dans leurs études, donc on était dans l'éducation formelle. Mais, par ailleurs, il y en avait beaucoup qui participaient à des clubs-théâtres ou qui étaient investies dans le journal de l'établissement pénitentiaire. D'autres étaient embauchées en tant que bibliothécaires dans la prison et pouvaient accompagner les autres personnes détenues. Dans ce cadre-là, ces personnes jouent un peu le rôle d'écrivain public; elles aidaient donc les autres personnes détenues à écrire leur courrier, à comprendre peut-être des décisions de justice.

Donc, on voit très bien qu'on ne peut pas séparer les différentes formes d'éducation et que ces formes d'éducation, elles se nourrissent, elles interagissent.

Dans l'éducation formelle, déjà, il n'y a pas forcément de la place pour tout le monde. Toutes les personnes qui le souhaitent ne peuvent pas s'inscrire et, par ailleurs, le profil des personnes détenues fait que la plupart du temps on est dans des rapports assez compliqués avec l'institution scolaire, par le vécu scolaire, par la trajectoire précédente, donc, tout le monde n'a pas envie de revenir à l'école, pour de multiples raisons, pour des questions d'estime de soi, la peur de vivre de nouvelles humiliations, parce qu'on n'en voit pas forcément l'utilité. La réflexion autour de dispositifs ou de projets d'éducation non formelle et informelle est donc extrêmement importante.

Frédéric Armstrong (FA)

Vous dites que les personnes incarcérées ont souvent un historique négatif avec l'éducation formelle, est-ce que vous constatez que les personnes qui se sont retrouvées à l'école en prison retrouvent ces expériences fortement négatives?

FS

Dans mon enquête, j'ai rencontré des adultes qui faisaient des études supérieures, donc qui étaient dans un rapport extrêmement positif à l'école. Ça ne veut pas dire qu'ils n'avaient pas vécu des expériences douloureuses dans leur passé scolaire 30 ou 40 ans auparavant. Mais quand je les ai rencontrés, ils étaient vraiment dans un processus de réparation, de revanche, aussi sociale que scolaire.

Et comme je les ai rencontrés et qu'ils étaient dans un cours, ça veut dire qu'ils avaient réussi à s'accrocher et donc qu'ils avaient réussi aussi à dépasser, soit le fait de venir par défaut, soit le fait de venir pour sortir de sa cellule.

La seule motivation qui serait, par exemple, d'avoir des remises de peine parce qu'à l'obtention d'un diplôme ou à l'inscription dans un cours, on peut avoir des remises de peine, ça ne suffit pas, parce qu'il y a trop d'obstacles pour que ce soit la seule raison.

Le rapport à l'école des personnes mineures, quant à lui, est beaucoup plus complexe. Notamment, parce qu'il y a une obligation scolaire, donc qui s'applique aussi en détention pour les moins de 16 ans, ou une très forte incitation, ce qui peut réactiver chez les détenus mineurs des rapports négatifs au monde scolaire, à l'institution scolaire et à ses représentants, c'est-à-dire les enseignants. Pour les adultes, on voit très bien que c'est quasiment une population «idéale»; le terme est sans

doute un peu fort, mais en tout cas, ils sont présents, ils font le travail qu'on leur demande. Pour les enseignants, c'est un rapport assez souvent très positif et serein en fait.

FA

Je pense qu'il est plausible pour le public de croire que l'éducation formelle en prison, si elle est bien exécutée, va contribuer à la réinsertion sociale, parce qu'elle permet d'obtenir un diplôme, parce qu'elle permet d'obtenir un emploi, etc. C'est peut-être un peu plus difficile pour le public de comprendre qu'on ne peut pas complètement séparer l'éducation formelle des autres types d'éducation... Qu'en pensez-vous?

FS

Oui, je pense que la question de l'éducation formelle passe peut-être mieux, d'autant plus qu'en France, le diplôme est important. Cela a été montré par des chercheurs, notamment dans l'ouvrage [*La société des diplômés*](#) en France, l'avenir social et professionnel reste encore fortement corrélé au diplôme.

Comme les statistiques le démontrent, l'atteinte d'un certain niveau d'éducation favorise l'insertion sociale et professionnelle. Présenté avec de tels arguments, on a plus de chances de légitimer de telles actions en éducation en prison auprès de la population en général.

Je reste toutefois prudente sur ces questions, parce que prouver l'impact de dispositifs sur l'insertion sociale et professionnelle, c'est complexe. Méthodologiquement, c'est extrêmement compliqué et, éthiquement, cela pose beaucoup de questions, parce qu'il y a des risques d'instrumentalisation: «ça ne marche pas, on le supprime; ça marche, on le duplique».

La question d'accès à l'éducation en prison demeure fondamentale. Je n'oublie pas que la prison appauvrit dans l'ensemble, que la prison désaffilie, que la prison isole. Je sais également que les personnes qui vont réussir à «rentabiliser» leurs études, ce sont aussi des personnes qui vont pouvoir être accompagnées à leur sortie, qui ne vont pas se retrouver seules, qui vont potentiellement pouvoir trouver un travail ou une promesse d'embauche, qui ne vont pas faire une sortie sèche, sans soutien. Pour quelqu'un qui se retrouve à la rue sans un sou et sans famille, le fait d'avoir étudié pendant son incarcération ne lui sera pas d'une grande aide dans l'immédiat.

J'essaie donc toujours d'avoir une réflexion systémique: «c'est dans un système qui, généralement, reçoit et garde des personnes pauvres et les fait sortir souvent beaucoup plus pauvres».

FA

Une précarisation du précarier.

FS

Voilà! Je pense que ce n'est pas le seul endroit, mais en France il y a quand même une forte volonté de punir les individus, et cela se manifeste par une restriction de l'accès à certains droits, par exemple l'accès à l'éducation, à des loisirs, à des activités considérées dans la rhétorique de la prison «quatre étoiles», comme étant une manière de privilégier la population carcérale et de lui donner accès à des possibilités auxquelles n'ont pas accès des personnes à l'extérieur. [Dans l'esprit de certains, il] faudrait que la personne détenue ne soit pas mieux traitée que la personne la moins bien traitée à l'extérieur.

Il peut y avoir encore cette croyance, chez certains acteurs, qu'il faudrait que les personnes détenues aient un accès limité à des équipements ou des activités qui seraient jugés «de confort» et qu'il ne pourrait pas y avoir effectivement de formes d'éducation dans des activités de loisirs, dans des activités d'échange, de rencontres avec d'autres acteurs, et que ce serait forcément de l'amusement ou une manière d'acheter la paix sociale.

MAL

Dans quelle mesure est-ce qu'un gestionnaire peut faciliter la création de programmes ou le soutien de programmes informels ou formels d'éducation en prison? Dans quelle mesure sa position joue-t-elle un rôle dans le développement et le soutien de la pérennité de ces programmes?

FS

Cela joue un rôle extrêmement important. Quand j'ai fait mon enquête, j'ai vu que, selon les établissements, il y avait des choses très différentes qui se faisaient, même entre des établissements qui avaient le même niveau de sécurité, même entre des établissements qui étaient proches en termes de nombre de personnes détenues. On voit très bien que la mise en œuvre des pratiques d'éducation et d'enseignement va être très différente, va être facilitée dans certains lieux. On va autoriser l'entrée et la sortie de matériel, l'entrée et la sortie de personnel pour faire passer des examens. L'extraction de personnes détenues pour justement passer un examen ou faire des stages. J'ai vu des personnes qui faisaient leur stage, une partie de leur mémoire dans le cadre de l'établissement pénitentiaire: on aménageait des missions pour une personne détenue, elle pouvait alors aller faire des entretiens ou travailler avec d'autres personnes détenues, dans d'autres cellules.

Il y a certains établissements où le cadre peut être très ouvert aux études, aux pratiques d'éducation, d'enseignement et de formation. Cela dépend du personnel de direction qui imprime une manière de faire auprès des personnels de surveillance. Le personnel de direction peut être particulièrement vigilant sur des dérives qui pourraient survenir ou à l'inverse, il peut emmener avec lui dans sa dynamique des personnels de surveillance, qui sont tout à fait d'accord, mais qui avant ne trouvaient pas forcément la place ou l'opportunité de pouvoir encourager des pratiques d'éducation en prison.

Ce qui est compliqué pour les personnes détenues, c'est que souvent elles sont passées par plusieurs établissements et il est difficile pour elles de comprendre la différence entre les établissements. Par exemple, le fait que dans un établissement, elles aient droit à tel type de stylo et que dans l'autre, cela soit interdit, dans celui-là on a le droit de faire rentrer tel type de bouquin, alors que dans celui-là, c'est interdit. Les personnes détenues voient cela comme étant de l'arbitraire: il n'y a pas d'uniformité, c'est au bon vouloir de telle ou telle personne et donc, potentiellement, c'est injuste d'après elles.

Cela dépend aussi de la situation géographique des établissements par rapport au centre. On peut être en Alsace, éloigné des centres urbains et des lieux d'éducation supérieure, et ne pas avoir les mêmes rapports, les mêmes facilités pour pouvoir mener à bien une scolarité et accompagner la scolarité d'une personne détenue. C'est vrai pour les personnels de direction, mais ce l'est aussi pour les personnels enseignants. Si on est dans un établissement de la région parisienne on va avoir plusieurs universités à proximité. Je ne dis pas que c'est facile, mais en tout cas cela permet d'avoir des relations plus proches, cela permet de bricoler et peut-être d'aller soi-même chercher les cours, ou les copies d'examen, pour les ramener par exemple.

Je pense également que cela dépend aussi beaucoup de la taille, de la situation géographique, du type d'établissement, de la proximité avec les centres urbains. La possibilité de faire intervenir des professionnels, des bénévoles, c'est plus compliqué si on doit faire deux heures de transport en commun, s'il faut une voiture...

MAL

Dans une perspective mondiale, il y a des pays où c'est plus difficile de développer et de faire valoir de tels programmes d'éducation auprès des décideurs. Avez-vous observé des idées émergentes en France qui permettraient le transfert d'acquis dans d'autres juridictions sur le plan des mœurs, des règles juridiques ou de principes scientifiques appliqués?

FS

La première réponse que je pourrais donner est que le monde pénitentiaire n'a pas assez de personnel, il n'y a pas assez de personnel de surveillance, il n'y a pas assez de personnel d'insertion et de probation, et il n'y a pas assez d'enseignants en milieu carcéral.

Même si on est face à des personnels qui sont plutôt favorables, il faut vraiment prendre en compte le fait que ces membres du personnel sont très souvent débordés, qu'ils sont très souvent tout seuls pour s'occuper des allées et venues, pour amener les personnes détenues au cours, à l'infirmerie, en promenade, etc. Je pense donc qu'il faut avoir une politique ambitieuse d'embauche et de formation de personnel à tous les niveaux: au niveau social, au niveau scolaire, au niveau sanitaire...

En France, il y a plein d'initiatives qui se font dont on n'a pas forcément connaissance. Ce que je vois de ma fenêtre de chercheuse et de personne impliquée dans des lieux de réflexion sur ces questions, c'est qu'il y a souvent un manque de pérennité des actions et des expérimentations qui sont mises en place.

Une manière d'y remédier, c'est de mettre en place des mécanismes permettant aux actions d'être maintenues et continuées lorsqu'une personne responsable d'un projet ou d'un dispositif quitte une organisation. Le fait que le personnel de direction soit obligé de changer d'affectation tous les quatre ans joue dans cette instabilité. Lorsque des directeurs ou directrices de prison dynamiques s'en vont, les personnels sur place sont un peu démunis et, parfois, tout est à reconstruire.

Il faudrait donc mettre en place des processus qui évitent d'avoir à reconstruire et qui permettent aussi de pérenniser les expérimentations.

Je pense aussi que la question de la formation du personnel est extrêmement importante, c'est-à-dire que la formation qui se fait notamment à l'école nationale de l'administration pénitentiaire doit sensibiliser les personnels sur les questions d'éducation et de formation — qu'elle soit formelle, informelle, non formelle. Tous ces projets qui se mettent en place dans les établissements ou impulsés par les personnels sur place, doivent être valorisés et présentés au public.

FA

Est-ce que vous pouvez commenter les raisons qui amènent les individus gestionnaires d'établissement à favoriser l'éducation comme telle? Est-ce que vous avez discuté avec les directeurs de prison pour connaître leurs motivations?

FS

Je pense qu'il y a des personnes qui sont sensibilisées à ces questions par leur parcours, leurs trajectoires antérieures, soit professionnelles ou familiales, et qui se sont intéressées à ces questions par leur propre trajectoire de vie, soit parce qu'elles ont des enfants, soit parce que dans le cadre de leur trajectoire, elles ont été sensibilisées à des questions d'éducation populaire ou à des formes d'éducation formelle, informelle ou non formelle.

FA

Plusieurs personnes intéressées justifient l'éducation en prison de manière normative, comme un droit à l'éducation alors que d'autres semblent plus pragmatiques et la justifient «parce que cela fonctionne».

FS

Je pense qu'effectivement il y a une vision quand même très pragmatique dans les prisons. J'ai beaucoup entendu que cela apaise les tensions et occupe les personnes. Pendant qu'ils sont en cours, au théâtre, au journal, à la broderie, ils ne font pas autre chose et ils ne font pas des bêtises.

Il y a également cette autre vision qui stipule que la plupart des personnes détenues, notamment

celles qui sont en [détention préventive en] maison d'arrêt, passent leur temps dans leur cellule à attendre, dans une sorte de gestion du vide.

Je crois que c'est aussi avant tout un moyen de vivre sa peine, en fait de la gérer dans le temps présent. Comment je fais dans le temps qui me reste à faire ici, qu'est-ce que je fais? Je peux le vivre sur un mode «en lutte», où je suis en lutte contre les autres détenus, contre les surveillants, contre le système, etc. Ou, et ce n'est pas incompatible, je trouve d'autres manières de m'évader, de construire quelque chose. Dans ce temps-là qui m'est imposé, je peux essayer de le subir le moins possible. Je pense que pour les personnels de direction, l'éducation leur propose des choses, afin que la personne détenue puisse utiliser ce temps-là de manière utile.

FA

L'éducation en prison comme droit est importante, mais elle contribue à beaucoup de choses dans une prison qui peuvent diminuer les difficultés liées à la peine et peuvent utilement à la réinsertion, soit par la création d'expériences positives ou par la formation de liens prosociaux, qui amènent les personnes à voir autre chose que les difficultés qu'elles ont vécues.

FS

Je suis parfaitement d'accord: ces deux discours peuvent cohabiter chez les mêmes personnes, mais elles ne les utilisent pas pour les mêmes interlocuteurs. Effectivement, il y a une vision quand même très pragmatique dans les prisons. J'ai beaucoup entendu que cela apaise les tensions et occupe les personnes. Pendant qu'ils sont en cours, au théâtre, au journal, à la broderie, ils ne font pas autre chose et ils ne font pas des bêtises.

Il y a également cette autre vision qui stipule que la plupart des personnes détenues, notamment celles qui sont en [détention préventive en] maison d'arrêt, passent leur temps dans leur cellule à attendre, dans une sorte de gestion du vide.

Je crois que c'est aussi avant tout un moyen de vivre sa peine, en fait de la gérer dans le temps présent. Comment je fais dans le temps qui me reste à faire ici, qu'est-ce que je fais? Je peux le vivre sur un mode «en lutte», où je suis en lutte contre les autres détenus, contre les surveillants, contre le système, etc. Ou, et ce n'est pas incompatible, je trouve d'autres manières de m'évader, de construire quelque chose. Dans ce temps-là qui m'est imposé, je peux essayer de le subir le moins possible. Je pense que pour les personnels de direction, l'éducation leur propose des choses, afin que la personne détenue puisse utiliser ce temps-là de manière utile.

C'est aussi vrai que dans les textes, par exemple, c'est le droit à l'éducation qui domine. Puisque c'est un droit, il faut l'appliquer et le mettre en place. On voit cependant, par rapport à l'opinion publique, ou par rapport à certains personnels de surveillance, que le droit à l'éducation pour des personnes qui ont déjà un certain âge, qui ont commis des délits n'est pas forcément quelque chose qui est très audible ou de très acceptable, donc, le fait de mentionner le fait de construire de manière intelligente sa peine, porte davantage auprès de certains interlocuteurs.

MAL

Dans votre ouvrage, *Être étudiant en prison: l'évasion par le haut*, vous aviez fait des entretiens autour de la condition étudiante en prison. Pourriez-vous nous décrire ce que vous aviez constaté dans ceux-ci?

FS

Les «détenus-étudiants» sont marqués par les questions d'inégalités en prison. Dans mon ouvrage, j'ai pu mettre en lumière trois profils. Un profil de continuité directe avec leurs études antérieures et le prolongement d'une identité d'étudiant aisée à faire reconnaître par l'institution et les gens autour. Un deuxième profil plus en transposition sur le plan de leur identité, car ce sont des personnes qui



Crédits photographiques: Marc-André Lacelle

ne viennent pas toutes de milieux sociaux favorisés, ils n'ont pas tous eu une trajectoire scolaire avant l'incarcération qui était bonne et positive et certains s'affirment difficilement comme étudiants en raison notamment de l'accueil réservé à leurs activités en fonction du réseau social dans lequel ils circulent ou en fonction des ressources disponibles dans un établissement. Et enfin un troisième profil, très proche de la population carcérale générale, avec une trajectoire scolaire et une trajectoire professionnelle très courtes, voire inexistantes. Leur poursuite d'études supérieures est le résultat d'un processus profond de réhabilitation. Certains ont employé le terme de «conversion» pour caractériser ce processus. Pour ce profil, l'éducation constitue une rupture dans leur vie d'apprenant, elle a eu un impact extrêmement fort dans leur vie. C'est ce qui se dégage des entretiens en termes de lien aux autres, à la communauté des hommes et d'une certaine transformation de soi.

Le fait d'être en détention, on se sent ou on est rabaissé et les études leur permettent de conserver ou de maintenir une identité qui est mise à mal ou de construire une nouvelle identité qui va combattre l'identité imposée, réductrice, violente et stigmatisante. Ne serait-ce que pour cette raison, l'éducation en prison possède cet impact positif. Pour des personnes qui ont des peines extrêmement longues, qui ont été condamnées à la réclusion criminelle à perpétuité avec des peines de sûreté de 22 ans, je ne sais pas si ça aura favorisé leur réinsertion sociale... Cela a probablement été un des éléments qui leur a permis de tenir. J'espère que ça les a aidés à se projeter dedans et dehors, mais après, j'espère qu'ils ont eu l'environnement social, familial et affectif qui leur a permis de maintenir cette identité à la sortie, qu'ils étaient en train de développer, de construire positivement. Quand je les ai rencontrés, plusieurs m'ont tenu un discours très positif sur les études en étant en grande souffrance, très isolés, qui avaient rompu les liens avec leur famille... Les études étaient un moyen de se raccrocher à quelque chose...

MAL

Pourriez-vous préciser cette idée de conversion par l'éducation? Vous avez soulevé un lien important avec la communauté des hommes, de faire partie prenante d'une communauté plus large, alors qu'ils se perçoivent plutôt comme des non-citoyens.

FS

Ce qui m'intéresse, c'est la construction de l'identité, de l'identité étudiante. Dans mes recherches, j'ai recueilli quelques témoignages sur la construction d'une nouvelle identité, sans dire que ce sont uniquement les études qui ont fait cette nouvelle identité, mais elles y participent.

Certains étudiants incarcérés se sont découverts à travers les études. Ils se découvrent dans l'intérêt pour une discipline dont ils n'avaient absolument jamais entendu parler avant: la linguistique, la philosophie. Certains ne savaient même pas que ça existait.

C'est aussi se découvrir autre finalement. Il découvre le fait de pouvoir entrer en interaction avec les autres, d'une autre manière que celle dont il avait l'habitude, qui pouvait être violente, sur le mode de la combativité, avec des formes de vocabulaire plutôt vulgaires par exemple, et donc une façon d'entrer en relation avec les autres qui est complètement différente et qui entraîne des effets bien sûr différents.

Quand on regarde la définition de la conversion identitaire par Peter Berger et Thomas Luckmann¹, c'est vraiment ça, c'est devenir autre et, dans leurs mots, c'était vraiment devenir quelqu'un d'autre. Au point parfois de ne plus être reconnu complètement par ses proches, c'est-à-dire d'avoir des transformations vraiment en profondeur. Et c'est pourquoi j'ai adopté aussi ce terme de conversion.

FA

Notre chaire de recherche a un parti pris pour l'éducation en prison et cherche notamment à produire et à promouvoir la recherche qui contribue au développement de meilleures pratiques, de justifications et d'outils pour les praticiens et praticiennes qui doivent défendre la pertinence de leurs programmes.

À travers ce travail, nous devons prendre position sur une série d'enjeux éthiques liés à notre posture institutionnelle, aux différents partenaires nécessaires à la construction et à l'accès à des terrains, en côtoyant des milieux académiques et d'autres plus institutionnels et communautaires. Cela nous amène à interroger le cadre de notre travail, sur les limites tracées entre des visées scientifiques et les attentes des milieux.

Avez-vous rencontré de telles tensions comme chercheuse dans le domaine de l'éducation en prison?

FS

Au moment où j'ai fait ma thèse, il n'y avait quasiment aucun écrit en français sur les questions d'éducation en prison, et j'étais juste une doctorante. Autant dire que je n'ai dérangé personne. Je suis quand même passée par tout le processus d'autorisation, j'ai rencontré différentes personnes, mais plutôt au service de recherche du ministère de la Justice et donc qui étaient plutôt ouvertes à ces questions.

Je pense que les questions éducatives n'étaient pas du tout perçues comme potentiellement taboues ou sensibles. Ce n'est pas la question de la sexualité ou de la religion, par exemple. Cela pouvait être perçu comme un sujet un peu froid qui passe sans grande difficulté et qui obtient les autorisations nécessaires.

Cependant, ce dont je me rends compte, c'est que je peux être sollicitée pour intervenir par exemple dans des associations de bénévoles qui interviennent en prison, ou lors d'entretiens comme avec l'Observatoire international des prisons qui a produit récemment un [dossier sur l'enseignement en prison](#).

Je suis alors considérée comme militante, alors que de mon point de vue, je ne le suis pas. Je pense que cela pose la question de la posture du chercheur en sciences humaines ou sociales. Quand est-ce qu'on fait du militantisme, quand est-ce qu'on fait de la science? Quand est-ce qu'on fait de la recherche? Une des critiques faciles, c'est de dire «c'est du militantisme» pour amoindrir les résultats d'une recherche. Je pense qu'il faut effectivement que j'essaie de me maintenir sur une ligne de crête, que j'essaie d'assurer scientifiquement et méthodologiquement mon travail, de le

consolider et de le défendre comme étant un travail scientifique et, en même temps, de porter un discours critique sur l'état de l'éducation en prison aujourd'hui, étayé par les différentes recherches que je mène.

Un discours critique avec lequel, finalement, quand on discute individuellement avec des institutionnels, ils sont quand même plutôt d'accord sur le constat qui est fait. Voilà ce n'est pas forcément quelque chose qui va se dire publiquement, mais la plupart des personnes qui sont soit dans les ministères, soit dans les établissements, ont quand même une vision assez juste de la situation et du fait qu'il y a des choses qui marchent et des choses qui ne marchent pas du tout.

Pour ma part, j'essaie de défendre le fait que je me base sur les entretiens que je fais avec les personnes concernées, pour restituer et analyser leurs discours et les croiser avec d'autres discours, d'autres écrits...

En même temps, je suis attentive aux arènes dans lesquelles je m'exprime et à la façon dont je m'exprime, parce que je tiens à continuer dans ce milieu-là. Je suis consciente de cette frilosité par rapport au risque d'être taxée de militante. Je tiens aussi à continuer, à être prise au sérieux scientifiquement, et c'est aussi pour cela que j'essaie de toujours asseoir mes réponses sur mes connaissances scientifiques et sur mes propres recherches, et de ne pas donner mon avis sur des sujets que je ne maîtrise pas.

Mais cette tension, effectivement, elle existe.

Pratiquement parlant, si on veut faire de la recherche en France, on peut aussi très bien passer par des liens d'interconnaissance, et on a des personnes qui sont très ouvertes à la recherche et qui peuvent nous ouvrir des terrains finalement assez facilement. Il y a des endroits, c'est plutôt fermé. Il y a des endroits où c'est très ouvert... C'est la complexité de ce milieu-là, mais il y a toujours moyen d'accéder au terrain de recherche parce que dans mon travail, je rencontre des personnes qui sont intéressées par mes recherches, avec qui je discute, je participe à des dispositifs et ce sont aussi des personnes qui m'ouvrent des terrains en fait.

Mais, finalement, je suis dans une position assez éloignée en étant à l'université, avec un impact très faible sur les institutions pénitentiaires. Ça ne m'est jamais arrivé d'être en posture de devoir prendre position explicitement sur des questions un peu clivantes, qui auraient entraîné des conséquences, soit d'un côté soit de l'autre, parce que j'aurais pris une position qui ne convenait pas à des partenaires ou bien qui ne convenait pas peut-être au ministère de la Justice.

MAL

En 20 ans de recherche, avez-vous observé une évolution dans l'opinion publique sur l'éducation en prison? Avez-vous observé des tendances ou de nouvelles thématiques émergentes dans le champ de l'éducation en prison?

FS

Les choses ont quand même un peu évolué. Il y a plus de chercheurs en France au niveau institutionnel qui s'intéressent à cette question. Lorsque j'ai effectué mon travail de recherche sur les étudiants, il n'y avait vraiment aucune donnée qui avait été produite, et quand les statistiques du ministère de la Justice de la direction de l'administration pénitentiaire sortaient, il y avait peu de données spécifiques.

Les pouvoirs publics ou les chercheurs s'intéressent de plus en plus à ces questions. Depuis quelques années, le responsable de l'enseignement au niveau national était quelqu'un de très investi, qui essayait de défendre la pertinence de s'intéresser à la question de l'éducation en prison — formelle, informelle, non formelle. Cette personne vient de quitter. Donc, il y a une nouvelle personne qui a été nommée et heureusement, son adjoint est resté. J'espère que ce nouveau responsable va rester

dans une dynamique vraiment proactive comme l'a été son prédécesseur... Cette question de la continuité qui est vraiment importante pour l'éducation en prison.

Pour ce qui est des questions de recherche, le fait que l'UNESCO ait commandé une revue de la littérature anglophone et francophone sur ces questions, ce ne sont pas des nouveautés, mais on voit bien qu'il y a davantage de séminaires, de discussions, de diffusions, d'expérimentation.

En ce qui a trait aux tendances de fond, la question des processus d'endoctrinement ou de radicalisation et du lien avec l'éducation, c'est une question vive qui se pose en France comme ailleurs en Europe. Les recherches qui traitent des directions, des orientations des projets et qui étudient l'intervention d'associations ou le rapport au savoir sont des intérêts émergents et qui prennent plus de place.

Finalement, il y a des questions pour lesquelles je trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'avancées et qui sont vraiment importantes. Par exemple, la question de l'Internet ou la question de l'accès à la connexion. C'est une préoccupation dont j'entends parler quasiment depuis le début de ma thèse. On m'a vanté des expérimentations qui se sont faites, on a pris exemple sur tel pays, on a essayé cela dans tel établissement ou dans plusieurs établissements, mais les avancées sont extrêmement lentes.

Et je pense que les freins idéologiques ou politiques sont extrêmement forts, même si au sein de l'institution, l'administration pénitentiaire, il y a énormément de personnes qui sont favorables et qui ont été dans des processus, dans des expérimentations et qui pensent que c'est possible sur le plan de la sécurité. Cette question, qui me semble de plus en plus criante pour l'instant, n'a pas vraiment trouvé de réponses nationales ou institutionnelles.

FA

Est-ce que ces freins idéologiques et politiques sont plus sécuritaires ou plus «punitifs»? Je pose la question parce qu'on peut défendre la sécurité sans vouloir punir les personnes incarcérées.

FS

Les discussions que j'ai eues avec des personnes, qui s'intéressent à l'expérimentation de la numérique en détention, mentionnent qu'il n'y aurait pas, ou peu de frein de sécurité. On pourrait imaginer des plateformes qui permettent des connexions sécurisées qui ne soient pas directement en lien avec Internet, mais qui permettent de mettre du contenu avec des liens.

Je ne sais pas si les personnes qui prennent les décisions ont les mêmes compétences que les personnes qui mettent en place les expérimentations. En tout cas, le discours qui est mis de l'avant par les gestionnaires, c'est que ce sont des questions de sécurité. C'est le fait que c'est la porte d'entrée à un lien avec l'extérieur, rapide, facilité avec tous les inconvénients que ça peut entraîner. Cette inquiétude, cette crispation, c'est aussi probablement une preuve de frilosité.

Mais, depuis la pandémie, on se rend compte qu'à l'extérieur ça va extrêmement vite et de manière extrêmement accélérée et que l'écart se creuse énormément. Et, si on en revient aux questions scolaires, faire des études, quel que soit le niveau en prison et à l'extérieur, cela n'a vraiment plus rien à voir.

Cela signifie que les personnes dans les établissements n'ont pas accès à tout un pan extrêmement important du champ de l'éducation et de la formation, et je pense que c'est le gros défi des questions éducatives en prison. Je ne dis pas qu'Internet va nous sauver, et que c'est LA solution, mais en tout cas, là je pense que l'institution carcérale est vraiment en retard sur ces questions.



Crédits photographiques: José Skilling

Gestionnaire en immobilier et poète, José Skilling partage avec nous son expérience de l'éducation en prison.

Les propos qui suivent ont été recueillis lors d'une visioconférence entre Frédérick Armstrong, Marc-André Lacelle et José Skilling, tenu le 21 septembre dernier. Ils ont été édités et synthétisés pour favoriser la clarté du propos.



Marc-André Lacelle (MAL)

Est-ce que vous pourriez nous décrire votre parcours de vie?

José Skilling (JS)

Je viens d'une petite région du Témiscouata, à peu près 300 habitants.

J'ai grandi là, jusqu'à l'âge de 17 ans, avant de partir de la maison. J'ai vécu dans une famille assez pauvre. Ma mère avait des troubles de santé mentale; elle a fait beaucoup de tentatives de suicide. Parfois, cela allait jusqu'à 2 à 3 fois par année. On parle aussi des longs séjours dans les hôpitaux. Donc, je n'ai pas vraiment eu de mère.

Mon père, lui, a subvenu à nos besoins, comme bûcheron. Il a travaillé dans la construction aussi, saisonnier, pour réussir à avoir son chômage. Et après, chez nous, quand arrivait l'automne ou l'hiver, très jeunes, on a commencé à travailler dans le bois avec lui.

À l'école, on se faisait surnommer les petits martyrs. C'était dur de s'investir dans les études. Je suis quand même allé chercher mon secondaire 5, de peine et de misère. Au primaire, j'étais premier de classe, mais ça s'est dégradé vite à cause de la maladie de ma mère et de la violence qui venait du côté du paternel.

Frédérick Armstrong (FA)

C'est rare pour les personnes incarcérées d'avoir un secondaire 5.

JS

Exactement, même qu'il y en a qui ne savent même pas écrire. C'est difficile pour eux d'emboîter le pas et de se rendre sur les bancs d'école dans le milieu carcéral. Ce n'est pas facile; il y a le regard des autres détenus; il faut se dévoiler aussi devant ceux qui vont être dans la classe parce qu'on est tous dans la même salle.

Et ce n'est pas tout le monde qui va avoir la chance d'y aller. C'est quand même assez limité comme nombre de places.

MAL

Comment se fait la sélection des élèves?

JS

De plusieurs façons. Premièrement, les personnes sous protection² ne peuvent pas assister aux cours comme ceux qui sont dans la population générale. D'autres vont être encouragés à aller vers le travail plutôt que vers les études. On n'encourage pas automatiquement les gars à aller à l'école; moi, je crois que c'est le contraire qui devrait se produire.

Il faudrait plutôt encourager, trouver des moyens que cela soit mieux rémunéré, pour donner un petit peu plus de confort aux gars qui vont à l'école au lieu de valoriser le travail à la buanderie ou ailleurs.

FA

Qui n'encourage pas suffisamment l'école d'après vous?

JS

Les gens qui travaillent pour l'école vont encourager les gars à s'inscrire, mais ce n'est pas le cas de tout le monde dans la prison. Je vais vous donner un exemple. Quand je suis arrivé au pénitencier, j'ai voulu m'inscrire au scolaire. Il faut soumettre une réquisition et aller la porter dans une boîte. Mais, il faut le demander au gardien, ce petit papier-là, et on ne va pas nécessairement te le donner. Moi, par exemple, on m'a dit de prendre le temps d'arriver, d'attendre 2-3 mois avant de m'inscrire. Donc, la première chose que j'ai dû apprendre, c'est comment faire pour contourner cela, pour ne pas perdre 2-3 mois. J'ai finalement réussi à contourner en donnant le formulaire à quelqu'un d'autre qui a accepté d'aller le porter à l'école à la boîte qui est plus loin, pas dans notre secteur.

FA

Et pendant les 23 mois au provincial, vous avez eu envie d'investir votre temps, comme vous dites, un peu mieux?

JS

Oui, j'ai été à l'école, mais comme j'avais mon secondaire 5, il a fallu que je trouve une façon de contourner les règles. J'ai toujours eu un côté artistique, non valorisé et non exploité, mais j'avais quand même commencé à écrire de la poésie, des trucs.

Je les ai convaincus de m'inscrire à l'école, mais seulement en français, pour réapprendre à apprendre. Cela me permettait de parler avec le professeur de temps en temps, d'aller le rencontrer et de me faire expliquer des notions. Parce que le professeur avait une certaine expérience dans le domaine de la littérature.

2 — NDLR Certaines personnes sont dites «sous protection» quand elles sont isolées du reste de la population carcérale pour leur protection.

Ça n'a pas été tout de suite accessible pour moi... ça a peut-être pris une bataille de 1 ou 2 mois avant de me rendre là. Et puis, à un moment donné, j'ai été transféré dans un secteur plus sécuritaire et j'ai perdu l'accès à l'école.

FA

Est-ce que vous pouvez expliquer ce que vous voulez dire par «bataille»?

JS

Pour aller à l'école, il faut que tu déposes une réquisition dans une boîte, mais la boîte n'est pas dans le secteur. Ça fait que tu dois donner la réquisition à un agent.

Il a fallu que j'insiste et que je trouve un agent qui accepte d'aller porter mon papier. Pas nécessairement parce que les autres étaient tous anti-détenus, mais simplement parce que tu finis par te rendre compte qu'il y en a qui sont plus proactifs pour chercher des solutions ou nous écouter quand on a quelque chose de sensé à dire.

Je te donne un autre exemple de bataille. Quand j'ai commencé l'école, je me suis acheté des crayons et du papier et j'ai commencé à écrire dans ma cellule. Je pouvais écrire longtemps... et comme j'écrivais beaucoup, j'avais souvent besoin de l'aiguise-crayon. Et je devais le demander à l'agent de me l'apporter. Mais ils n'ont pas toujours le temps ou l'envie de te l'apporter; parfois ça peut aller au lendemain. Il y a même une fois, un agent m'a dit «Garde-le jusqu'à la fin de mon "shift" (*quart de travail*).» OK, c'est bon, mais là, un autre agent a vu l'aiguise-crayon dans ma cellule et il me l'a confisqué en me disant que je n'y aurais plus droit... Là, je panique, je pense que je ne pourrai plus écrire comme ça, tout d'un coup... Finalement, ça a été correct, mais tu vois, c'est toujours comme ça. C'est comme si notre accès à l'éducation ou à nos outils pouvait toujours être suspendu pour un oui ou pour un non.

MAL

Revenons sur les éléments déclencheurs: vous vous retrouvez en dedans, puis là vous êtes passionné par la question de l'écriture et la lecture, et vous décidez de vraiment vous investir là-dedans. Alors vous faites des démarches par vous-même pour assister aux cours, même si vous n'êtes pas techniquement inscrit dans le programme.

JS

Exactement.

MAL

Et quand vous êtes transféré au fédéral pour votre sentence, qu'est-ce qui arrive?

JS

Je ne savais pas du tout dans quoi j'allais m'embarquer. Le pénitencier, c'est un petit peu plus *dur*, ça joue du coude. Il ne faut pas voler la place des autres. Il faut prendre le temps d'arriver. On m'a aussi dit que je ne pourrais pas aller à l'école parce que j'avais déjà mon secondaire 5. J'ai quand même voulu au moins rencontrer la direction de l'école. J'arrive là, il y a 3 personnes en face de moi, dont la directrice de l'école. Et puis, ils me demandent si je veux travailler, mais moi, je voulais aller aux études.

Je suis sorti du bureau, et ils ont jassé quelques minutes. Ils m'ont finalement dit: on va t'envoyer à l'école en français. Tu vas commencer à venir en classe et, éventuellement, on aimerait que tu puisses aider les autres pour soutenir le professeur.

Donc, j'ai intégré la classe de français pour aider les autres.

Mais ça, c'est particulier dans une prison, parce que je reste quand même un détenu, et je ne peux pas me mettre en situation délicate avec les autres, donc il fallait vraiment que je laisse les autres m'approcher.

La professeure m'a présenté aux autres, elle a dit que j'avais une bonne connaissance en français et que les étudiants pouvaient me poser des questions ou venir me voir pour corriger des choses.

Tout cela m'a permis d'être en classe, en français, et de perfectionner mon écriture, ma poésie.

Et j'ai appris plein de choses sur le plan psychosocial. Parfois, j'arrivais dans ma cellule et là, j'avais d'autres détenus de différentes sphères, de différents niveaux et de différents milieux qui venaient me rencontrer, soit pour faire corriger un travail, soit pour poser des questions en français, soit pour que je les aide à écrire une lettre pour la commission de libération.

D'autres me demandaient de l'aide pour écrire à leurs enfants ou à leur blonde, quelqu'un voulait écrire pour l'avocat parce qu'il était en divorce. Plein de choses vraiment délicates. Il fallait qu'ils puissent me faire confiance.

FA

J'imagine qu'avant d'aller en prison, aider quelqu'un à former ses lettres, ce n'était pas quelque chose que vous faisiez au quotidien?

JS

Non, en effet, j'étais renfermé sur moi-même, avec la pression de mon milieu. J'avais pas mal de choses à gérer émotionnellement. Donc, non, je n'avais aucun esprit d'équipe, aucune aide à donner. J'en avais plutôt besoin.

FA

Quels effets le fait de devenir un pair aidant dans un contexte carcéral a-t-il eus dans votre vie?

JS

Je pense que j'avais à la base une personnalité comme ça. Je suis quand même bon aujourd'hui pour aider les gens. Il y a des limites, là on s'entend, on devient bon, j'ai peut-être un peu plus d'empathie qu'avant.

Dans mon parcours carcéral, en fait, mon système de valeurs a changé. Les études y ont contribué. Il y a d'autres choses, d'autres valeurs, qui entrent en ligne de compte, puis on les reclasse pour les remettre en ordre.

Et les autres activités, les autres programmes sur la violence ou la toxicomanie m'ont aussi permis de mieux comprendre certains comportements, certaines choses. Dans tout mon parcours au provincial, ça m'a beaucoup aidé. Rendu au fédéral, quand je recevais des gens dans ma cellule, je comprenais leur problématique ou leurs accusations ou leur personnalité grâce à ces petites formations.

Je n'avais pas moi-même de problématique, mais au moins j'ai appris à mieux comprendre les autres. Puis, ce n'est pas le fait d'aider les autres parce que je me sens sauveur, c'est aider humblement dans la discrétion, et j'ai fait mon petit parcours à travers ça.

J'ai commencé à faire mes petits trucs. J'ai fait mes examens de poésie. Alors, la directrice de l'école vient me voir après peut-être 3-4 mois, pour me demander d'aider à l'organisation d'un concours en lien avec le *Cabaret de la seconde chance*, organisé par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec.

Au début, je pensais qu'elle voulait juste quelques-uns de mes poèmes, ça ce n'est pas un stress, mais là elle m'a demandé de participer à la sélection des gagnants pour le concours de textes écrits par des personnes incarcérées.

L'objectif était de ramasser 50 textes de détenus et de les faire publier. Chaque texte sélectionné recevait une bourse de 50\$.

J'ai dit oui tout de suite! Ils m'ont même fourni un ordinateur! Pour la première fois, un détenu en français avait un portable dans la classe pour travailler, retranscrire les textes puis les mettre ensemble.

Puis à la fin de ce recueil-là, ça a finalement donné quelque chose de vraiment bien! Ça a fait le tour du monde, ça a fait parler beaucoup.

J'ai fait une petite entrevue avec les gens qui organisaient le *Cabaret de la seconde chance* et la directrice de l'école. On a ramassé 10000 \$, pour continuer à financer ce genre de projet — et promouvoir les études dans les pénitenciers, via un don de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec.

Donc, oui, ça a été loin. Il y a eu beaucoup d'étudiants qui ont participé, contrairement aux autres années, il y a eu un effet positif.

MAL

Pendant ce temps-là, avez-vous suivi d'autres cours?

JS

Non, je n'ai pas suivi d'autres cours, parce que les trucs que la directrice m'avait demandé de faire comblaient largement mon temps.

MAL

Pouvez-vous décrire ce que vous deviez faire?

JS

OK, il y a tout un procédé. On ne travaille pas avec Internet, des images, des idées, il faut tout retranscrire les poèmes qui sont écrits à la main. Et le comité de sélection, c'est quelque chose. Une autre anecdote: dans la classe, on a des profs qui sont venus de plusieurs pénitenciers pour sélectionner parmi tous les textes qu'on avait reçus des détenus.

Et puis là, il fallait être jumelés 2 par 2, mais ce n'est pas tous les professeurs qui sont à l'aise avec les détenus, et puis j'ai été jumelé à une dame, une professeure et puis écoutez, ça a été très froid au début... On a été dans notre coin pour choisir une poignée de textes, puis il fallait que je donne mon opinion.

Après 3 quarts d'heure, 1 h, ça s'est mis à être plus cool [rire]. Et puis, au bout de la ligne, ça a créé quand même tout un émoi. Mais cela a été accepté et compris par tous les autres professeurs; j'ai pris le temps quand même d'expliquer les choses et de me présenter, etc.

MAL

Avec votre profil, personne ne vous a proposé des études postsecondaires, comme le Cégep, par exemple?

JS

J'ai demandé pour aller plus loin parce que j'étais bloqué, pour ma poésie, mais je n'ai pas pu aller plus haut. Mais, au fond, je ne sais pas... si c'est vrai que ce n'était pas accessible où j'étais. En tout cas, c'est ce qu'on m'a dit: que ce n'était pas accessible!

MAL

Après la prison, avez-vous continué à faire des cours?



Crédits photographiques: Marc-André Lacelle

JS

J'ai continué de participer au *Cabaret de la seconde chance*, mais je n'ai pas continué d'aller à l'école. J'ai fait une transition fermée de 10 mois, mais, dans ces 10 mois— à Montréal. Après, il a fallu que je m'en aille parce que la mère de ma conjointe était mourante.

Après, j'ai ouvert mon entreprise de gestion immobilière après avoir suivi des cours en immobilier avec le Club immobilier à Québec, pour comprendre l'immobilier et comment devenir un meilleur gestionnaire. Et puis, aujourd'hui j'investis en immobilier, mais je n'ai pas continué ma formation en littérature, parce que j'ai déjà un bon bagage.

Mais, j'ai continué à écrire, je vais sortir une dizaine de tomes de poésies, j'ai écrit au-dessus de 2000 poèmes, j'ai aussi des romans qui vont suivre.

FA

J'ai une question sur le rôle des pairs aidants dans l'éducation en prison. Il y a déjà dans plusieurs pays des programmes d'aide ou de soutien par les pairs dans les écoles en prison: qu'est-ce que vous en pensez? Croyez-vous que cela devrait être institutionnalisé ou bien cela devrait plutôt se faire un peu comme vous l'avez décrit, de manière non officielle?

JS

Moi, je pense qu'il faut se mettre à la place des détenus. Tout dépend dans quel niveau de sécurité c'est installé. Dans un minimum, je pense que ça pourrait fonctionner de manière officielle, mais dans un médium fort, ce n'est pas la même criminalité, ce n'est pas le même monde.

Dans un contexte comme ça, je ne sais pas comment le système correctionnel pourrait instaurer l'aide par les pairs sans que les détenus soient méfiants.

FA

La crainte, c'est que les pairs aidants soient perçus comme trop proches de l'administration de la prison?

JS

Oui, c'est ça. Même moi, les gens trouvaient bizarre que je sois ami avec la directrice scolaire. Il fallait que je sois prudent, il ne fallait pas que j'aie l'air d'avoir deux visages, deux personnalités; ça ne fonctionne pas. Il faut vraiment rester neutre.

C'est certain qu'en travaillant avec des détenus, ils ne voudront pas que le pair aidant, parle aux autres détenus ou, pire, à l'administration de la prison.

Ça peut aller faire du mal à des gens, ça prend vraiment des personnes particulières pour être un pair aidant, dans ce contexte-là. Ce n'est pas un rôle qui est donné à tout le monde.

MAL

Comment pourrait-on améliorer les services d'éducation en prison?

JS

Il y a beaucoup de place à l'amélioration. Je pense qu'on devrait donner plus de place, plus de visibilité aux gens qui sortent et réussissent leur réinsertion sociale. Il faudrait les écouter plus pour voir ce qui a fonctionné pour eux. Vous savez, comme je disais tantôt, avant de mettre en place un programme de pair aidant, il faut absolument parler aux détenus et à ceux qui s'en sont sortis.

Il faudrait aussi beaucoup plus de budgets pour que les gens n'aient pas à aller piger dans leur compte de cantine pour se payer des cahiers ou des crayons.

Et il faudrait trouver des sources de motivation supplémentaires qui vont faire que les gars vont se lever de leur couchette pour aller à l'école. Ces gens-là justement, ils ont souvent décroché, fait qu'il faut les faire raccrocher, mais pas avec les méthodes qu'on connaît déjà.

Parce que la personne commence par aller à l'école, aller chercher ces acquis, aller chercher la connaissance. Puis après ça, s'il était encore là, il peut en venir à se demander ce qu'il veut vraiment, et c'est souvent à l'école qu'on apprend ça. Mais, tu sais, comme les gars viennent souvent de milieux pauvres, ils n'ont pas eu la chance de faire ça à l'école.

Il faudrait donc donner vraiment beaucoup de place à la scolarité, puis moins au travail, par exemple en donnant un meilleur salaire aux gars qui vont à l'école. En plus, cet argent-là va pouvoir les aider à la sortie, à trouver un loyer et à sortir d'un milieu qui est souvent malsain.

FA

Qu'est-ce que cela vous a apporté d'aller à l'école en prison?

JS

On va y aller comme ça. J'ai un dossier criminel. Pensez-vous que mon dossier criminel a été un problème pour moi? À ma sortie?

Non, jamais, à aucun, aucun égard.

Pourquoi? La confiance que j'ai réussi à acquérir, la reconstruction que j'ai faite, les suivis psychologiques que j'ai faits à l'intérieur, les études, mon travail de pair aidant qui m'a montré que je suis capable d'aider les gens. Tout ça me fait découvrir la personne que je suis vraiment, parce que tu sais, j'ai été bafoué toutes les 17 premières années de ma vie et encore 17 autres années, bon, c'était moins intense, mais j'ai réussi à me libérer de tout ça.

Tout ce passage-là, l'école, m'a beaucoup marqué. Ça m'a amené au *Cabaret de la seconde chance* pour lire devant 400 personnes, avec des artistes, des artistes de la télévision. Tout ça grâce aux études en dedans.

C'est ce que ça m'a apporté.

Je suis en train de me réaliser. Ma confiance, mon estime et tous mes besoins de base sont comblés, et là je suis rendu à me réaliser.

Dans mon parcours, moi, ça m'a sauvé la vie d'aller en dedans. Ça m'a fait redécouvrir la personne que je suis. Et je pense que je suis devenu un meilleur auteur.



Crédits photographiques: Streets_of_food – Unsplash

Poème de José Skilling

PSYCHOTRIA ELATA

Bangkok
Je veux danser avec toi
Dans tes ruelles animées
Je veux rire avec elle

Rattanakosin
Je veux voir tes richesses
Dans tes temples sacrés
Et me coucher auprès d'elle

Je veux rire
Je veux rêver
Je veux la revoir
Je veux la toucher encore

Assise au cœur de Sanam Luang
Je crois entrevoir ta longue chevelure
Déployée telles les grandes voiles
Qui voguent sur l'eau du Chao Praya

L'odeur du Rafflesia Kerru
Mêlé à mes espoirs naïfs
Me hante de douleurs sans fin
Je me perds dans un halo d'illusion

Pourtant je veux rire
Pourtant je veux encore rêver
Pourtant je veux toujours te revoir
Pourtant je veux redécouvrir ta peau

Quelques fois si seul
Quelques fois trop seul
Dans mon hiver québécois
Pshychotria Elata tu me manques

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Conway, P. F. (2022). Andragogy in Prison: Higher Education in Prison and the Tenets of Adult Education. *Adult Education Quarterly, OnlineFirst*, n/a. <https://doi.org/10.1177/07417136221100481>

Le retour des Pell Grants pour les personnes incarcérées aux États-Unis annonce une croissance massive de la population étudiante dans les prisons américaines. Dans ce contexte, Patrick Conway décrit et défend l'approche andragogique de l'éducation, qu'il juge particulièrement appropriée pour le contexte carcéral. Conçue spécifiquement pour l'éducation des adultes, l'approche andragogique permet, selon Conway, de contrecarrer certains des effets les plus délétères de l'incarcération, notamment la perte d'autonomie et d'agentivité (*agency*) pour les personnes incarcérées. Les grands principes de l'andragogie s'appuient sur l'idée que les adultes n'apprennent pas comme les enfants ni pour les mêmes raisons. Il faut donc adapter la formation des adultes à leur réalité, leurs motivations, leurs besoins et leurs intérêts, notamment en reconnaissant l'importance de leurs expériences de vie et leur capacité à orienter leur apprentissage. Conway suggère qu'en s'appuyant sur ces principes, les praticiens de l'éducation en prison pourront contribuer davantage au succès académique et au bien-être de leurs étudiants incarcérés. En effet, avec l'approche andragogique, la personne apprenante ne subit pas sa formation. Elle y participe de manière autonome, pleine et entière.

Dennis, M., & Halbert, J. D. (2022). Effective Online Course Delivery in Correctional Settings: A Pilot. *Journal of Higher Education Theory and Practice*, 22(8), 89. <https://doi.org/10.33423/jhetp.v22i8.5324>

Dans un bref article rapportant les résultats d'un projet pilote d'éducation en ligne en milieu carcéral, Michelle Dennis et James Albert soulignent l'importance d'offrir des services d'éducation adaptés aux contraintes de la vie carcérale. Parmi les facteurs clés pour réussir l'implantation d'une formation en ligne en contexte carcéral, Dennis et Albert mentionnent que les administrations universitaires ou collégiales doivent s'entendre avec les établissements de détention pour planifier des horaires qui correspondent aux besoins et limites des personnes incarcérées puisque ces derniers ne peuvent pas utiliser les ordinateurs portables dans leur secteur de vie et doivent néanmoins assister à des séances de cour synchrone. Bien que l'échantillon soit très mince — seulement 10 personnes ont pu participer au projet pilote —, les chercheurs constatent que l'expérience a été concluante: tous les étudiants ont complété le cours avec succès et la collaboration avec l'administration pénitentiaire s'est bien passée. Ils espèrent pouvoir élargir le programme et offrir à moyen terme des microprogrammes de 3-4 cours afin de maximiser la contribution à l'employabilité et à la réinsertion sociale des étudiants incarcérés.

Fantuzzo, J. P. (2022). Recognizing human dignity behind bars: A moral justification for college-in-prison programs. *Theory and Research in Education*, 20(1), 26-43. <https://doi.org/10.1177/14778785221102035>

Alors que de plus en plus de collèges offrent des programmes dans les prisons des États-Unis, le philosophe John Fantuzzo se joint aux personnes qui tentent de défendre la pertinence et la légitimité des programmes collégiaux en prison en allant au-delà d'une analyse de leur impact sur les taux de récidive. Sans nier l'importance de cet indicateur, Fantuzzo soutient la thèse selon laquelle les institutions carcérales ont l'obligation morale de reconnaître la dignité des personnes incarcérées, obligation qui peut être respectée, notamment, en leur permettant de participer à des programmes collégiaux, une activité qui permet d'exercer les facultés qui confèrent une dignité particulière aux êtres humains — capacité de raisonner, de délibérer, autonomie, etc. L'auteur part du postulat que

les êtres humains ont une dignité fondamentale qui ne repose pas sur la valeur de leurs actions. Cette dignité confère à tous les êtres humains, même ceux qui ont commis des crimes, certains droits fondamentaux et inaliénables liés notamment à leur capacité à être autonome. Fantuzzo argue ensuite que l'institution carcérale ne reconnaît malheureusement pas toujours la dignité des personnes incarcérées, mais qu'elle peut cependant répondre à son obligation morale en mettant sur pied des programmes d'éducation qui permettent aux personnes incarcérées d'exercer leurs capacités. Il conclut que ces programmes ont la capacité limitée, mais importante, de transformer l'institution carcérale états-unienne et de réduire les injustices qui y sont subis.

CRIMINOLOGIE

Kaiser, K. A., Piquero, A., Keena, L., & Howley, C. (2022). Assessing the Institutional Barriers and Individual Motivational Factors to Participation in Prison-Based Programs. *Crime & Delinquency*. <https://doi.org/10.1177/00111287221114804>

Kimberly Kaiser et ses collègues contribuent aux recherches récentes qui se penchent sur les motivations et les obstacles à la participation aux programmes de réhabilitation et d'éducation en contexte carcéral (Brosens, 2019; Brosens et al., 2015; Manger et al., 2020; Meyer et al., 2014). L'analyse de sondages remplis par 212 hommes incarcérés dans une prison privée du sud des États-Unis indique que deux barrières à la participation aux programmes ont un effet statistiquement significatif sur la participation aux programmes: le manque de place dans les programmes et la faible fréquence de certains programmes. De l'autre côté, Kaiser et ses collègues remarquent que les personnes qui ont une perception fortement positive de la légitimité de la prison, qui sont intéressées par les programmes et qui ont une bonne estime de soi sont plus susceptibles de participer à des programmes. L'équipe de recherche conclut alors que les institutions carcérales doivent agir sur au moins deux fronts pour favoriser la participation aux programmes. Premièrement, sur le plan individuel, ils doivent contribuer à favoriser une perception positive de la prison et de ses programmes. Ensuite, sur le plan institutionnel, elles doivent limiter le plus possible les contraintes administratives ou structurelles pour accéder aux programmes.

SCIENCES SOCIALES

Leone, P. E. & Gagnon, J. C. (2022). The imperative of high-quality education in juvenile corrections: An introduction to the special section. *American Journal of Orthopsychiatry*, 92(4), 389. <https://doi.org/10.1037/ort0000639>

Peter E. Leone et Joseph Calvin Gagnon présentent ici un numéro spécial de l'*American Journal of Orthopsychiatry* qui porte sur les services d'éducation offerts dans les établissements de détentions pour jeunes aux États-Unis (*juvenile correctional facilities*). Ce numéro composé de quatre articles co-écrits par une dizaine de personnes donne suite à la publication d'une série de principes directeurs de l'éducation en contexte correctionnel juvénile le «*Guiding Principles for Providing High-Quality Education in Juvenile Justice Secure Care Setting*» publié en 2014 par les départements d'éducation et de justice des États-Unis. Ces quatre articles recensent la littérature scientifique qui porte sur ces enjeux et démontrent ensemble l'importance de financer la recherche sur l'éducation des jeunes en contexte carcéral, de recruter et retenir du personnel enseignant qualifié et de s'assurer que les jeunes peuvent reprendre leurs études après leur période d'incarcération.

Voir aussi:

Gagnon, J. C., Benedick, A. R., & Mason-Williams, L. (2022). Mental health interventions for youth who are incarcerated: A systematic review of literature. *American Journal of Orthopsychiatry*, 92(4), 391–404. <https://doi.org/10.1037/ort0000587>

Gagnon, J. C., Mason-Williams, L., Griller Clark, H., LaBelle, B., Mathur, S. R., & Leone, P. E. (2022). Providing high-quality education in juvenile corrections: Next steps. *American Journal of Orthopsychiatry*, 92(4), 429–441. <https://doi.org/10.1037/ort0000612>

Gagnon, J. C., Ruiz, E., Mathur, S. R., & Mason-Williams, L. (2022). Interventions addressing incarcerated youth behaviour: A review of literature. *American Journal of Orthopsychiatry*, 92(4), 405–417. <https://doi.org/10.1037/ort0000621>

Hunter, A., Griller Clark, H., Mason-Williams, L., & Gagnon, J. C. (2022). Curriculum, instruction, and promoting college and career readiness for incarcerated youth: A literature review. *American Journal of Orthopsychiatry*, 92(4), 418–428. <https://doi.org/10.1037/ort0000623>



Crédits photographiques:
Ditto

MONOGRAPHIES

Volpe, P. P. (2021). *L'enseignement universitaire en milieu carcéral: Expériences comparées entre la France et l'Italie*. Champ social. <https://doi.org/10.3917/chaso.pacin.2021.01>

Publié dans la collection «Questions de société», cet ouvrage collectif dirigé par la chercheuse en sciences politiques Patrizia Pacini Volpe brosse un portrait comparatif de l'éducation universitaire dans les prisons de France et d'Italie. Constitué de deux grandes parties, la première offrant un cadre théorique et la deuxième qui donne un portrait empirique de certaines réalités dans les prisons italiennes et françaises, l'ouvrage permet de constater des différences marquées entre ces pays, si proches à d'autres égards. Alors que de nombreuses universités italiennes travaillent avec des prisons depuis plus de trente ans, les universités françaises ne franchissent pratiquement jamais les murs pour offrir des formations aux personnes incarcérées. L'ouvrage permet donc de constater l'importance de continuer à promouvoir l'accès à l'éducation en prison, à tous les niveaux, ainsi que les défis qui se placent devant ceux et celles qui défendent ce droit.

Disponible en ligne:

<https://www.cairn.info/l-enseignement-universitaire-en-milieu-carceral--9791034606399.htm>

Parchuc, J. P., Bustelo, C., Ichaso, I., Charaf, S., García, Y., Rubin, M. J., Molina, M. L., Moris, J. P., Gareffi, F., Camarda, A., Sbdar, J., and Adur, L. (2020). *Escribir en la cárcel. Prácticas y experiencias de lectura y escritura en contextos de encierro*. Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Editorial de la Facultad de Filosofía y Letras, Universidad de Buenos Aires.

<http://publicaciones.filo.uba.ar/sites/publicaciones.filo.uba.ar/files/Escribir%20en%20la%20carcel.pdf>

Écrire en prison. Pratiques et expériences de lecture et d'écriture en prison.

Ce volume étudie différents aspects de l'écriture en prison. Ses chapitres analysent les pratiques de lecture et d'écriture, les interventions pédagogiques et culturelles, ainsi que les poèmes et les récits écrits en prison. Plus précisément, il examine les travaux et les recherches menés depuis plus de quinze ans par la Faculté de philosophie et de littérature dans le cadre du programme UBAXXII d'enseignement supérieur en prison et du programme d'extension des prisons de l'Université de Buenos Aires. Il contient également des entretiens avec des écrivains qui ont entrepris leur activité alors qu'ils étaient incarcérés et des enseignants ayant une grande expérience en la matière.



Chaire **UNESCO** de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



.....
7000, rue Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
Tél.: (1) 514 325 0150 — Poste 2120
educare@collegemv.qc.ca — [@unesco_prison](https://twitter.com/unesco_prison)

Québec 